

Appel International Research Network (IRN) - 2027

Date d'ouverture des dépôts

01/04/2026

Date limite des dépôts

18/05/2026

L'outil de coopération internationale IRN (*International Research Network*) est destiné à **consolider un réseau de partenaires français et étrangers** autour d'une thématique sur laquelle ils mènent des recherches collaboratives communes. D'une durée de cinq années, il permet de fédérer un réseau pouvant à terme candidater à des appels à projets européens et internationaux.

Moyens

Les crédits alloués annuellement à l'unité CNRS porteuse du projet, d'un **montant maximal de 14 000€**, financent l'organisation de **rencontres scientifiques** en France et dans les pays des partenaires (ateliers, séminaires scientifiques ou écoles thématiques) et la **mobilité** des équipes impliquées.

- Aucun salaire ne peut être pris en charge sur les crédits alloués par le CNRS à l'IRN.
- Une partie des financements (maximum 20% par an) peut être utilisée pour d'autres dépenses.
- Les crédits alloués sont des subventions d'état et les sommes non engagées ne peuvent donc pas être reportées sur l'année suivante.
- Les partenaires français et étrangers peuvent abonder le budget de l'IRN.

Critères d'éligibilité

- La coordination du projet

L'IRN doit être porté par une unité du CNRS Sciences humaines & sociales (UMR, UAR ou IRL).

Le coordinateur / la coordinatrice peut être indifféremment un.e chercheur.e ou un.e enseignant.e-chercheur.e, membre permanent rattaché.e à cette unité. Les personnels non-permanents (doctorants et post-doctorants notamment) ne peuvent pas coordonner un IRN.

Il est possible de mettre en place des co-coordinations de projet. Celles-ci ne peuvent concerner que des chercheur.e.s ou enseignant.e.s-chercheur.e.s, membres permanents rattaché.e.s à la même unité ou à une autre UMR, UAR ou IRL participant au consortium. Dans le cas d'une co-direction opérée par des chercheur.e.s ou enseignant.e.s-chercheur.e.s



SCIENCES HUMAINES & SOCIALES

affecté.e.s à des unités distinctes, il conviendra de définir une seule unité de gestion du budget alloué.

- Le consortium

Le consortium doit inclure des partenaires étrangers (on notera que les unités du CNRS à l'étranger - UMIFRE, IRL et UAR à l'étranger - sont considérées comme des partenaires français du consortium).

- Critères pour la composition du consortium :

- Localisation des équipes : **minimum de 2 équipes étrangères et 2 pays étrangers impliqués.**
- Nombre d'équipes : maximum de 10 équipes impliquées, qui devront donner leur accord sur la constitution du consortium
- Historique du réseau : les partenaires doivent déjà avoir collaboré par le passé

Chaque année, un bilan financier est requis au.x coordinateur.s du projet et une synthèse de l'activité scientifique sera demandée au terme de la 3^{ème} et de la 5^{ème} année.

Composition du projet scientifique

Le format du projet scientifique s'organise, de manière idéale, selon le modèle suivant :

1. Page de garde (informations générales) :

- Acronyme et intitulé de l'IRN :
- Nom, prénom, statut/grade, intitulé/code de l'unité d'affectation et section CoNRS du coordinateur/de la coordinatrice. En cas de co-coordination du projet, merci d'indiquer les mêmes informations pour le co-coordonateur ou la co-coordinatrice
- Les pays partenaires du projet et les noms des institutions académiques ou organismes de recherche impliqués
- Le cas échéant, caractère interdisciplinaire du projet (en précisant les Instituts du CNRS et le numéro des sections CoNRS impliqués)

2. État de l'art sur la thématique du projet

3. Projet scientifique décliné en axes de recherche ou groupes de travail

4. Planning annuel des activités envisagées sur la durée totale de l'IRN

5. Liste des travaux/publications antérieurs sur les 5 dernières années



SCIENCES HUMAINES & SOCIALES

L'exposé des activités doit permettre de comprendre la complémentarité des équipes françaises et étrangères, la valeur ajoutée de la collaboration ainsi que les retombées attendues. Le projet scientifique ne doit pas excéder les 10 000 signes (hors liste des travaux et éléments bibliographiques).

Évaluation des demandes

Les propositions d'IRN sont évaluées selon les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet
- Intérêt de la collaboration à l'international
- Qualité scientifique et complémentarité des équipes
- Équilibre de la répartition des activités scientifiques entre les partenaires
- Participation de jeunes chercheurs et chercheuses
- Éthique et justification financière

Dans le cadre de la candidature sur NOA, les porteurs seront invités à préciser si leur projet d'IRP aura vocation à répondre à un programme de financement européen à terme.

Calendrier

- La date limite de dépôt est fixée au 18 mai 2026 (16h, heure de Paris).
- **Les dossiers complets doivent être uniquement remis via la plateforme dédiée NOA. L'ouverture de la plateforme pour les dépôts est fixée au 1^{er} avril 2026.**
- 20 juillet 2026 : Publication des projets présélectionnés (sous réserve de budget disponible et de l'avis positif du FSD)
- Date indicative de début des projets sélectionnés : 1er février 2027

Dans la phase de préparation des dossiers, les porteurs de projet peuvent contacter les DAS de section pour toute question relative au positionnement scientifique du projet ou le pôle international pour toute question administrative (contact : Béatrice Heudes – beatrice.heudes@cnrs.fr). Une FAQ est également mise à disposition.

Comment soumettre une proposition ?

Si vous travaillez dans une unité CNRS, connectez-vous à NOA : <https://noa.cnrs.fr/#/accueil> via la fédération d'identité, puis choisissez "CNRS - Personnels des unités" dans la liste.

Avant de vous inscrire sur NOA, nous vous remercions de vérifier auprès de vos gestionnaires votre enregistrement dans Reseda et de candidater avec vos adresses emails inscrites dans Réséda sur NOA. Pour tout problème technique, merci de solliciter l'assistance technique directement via l'outil NOA.